

Certificat de Spécialisation Technicien Conseil en Comptabilité et gestion agricoles *Code RNCP 2296*

Le métier préparé



Le CS Technicien Conseil en Comptabilité et Gestion Agricoles réalise **l'ensemble des opérations comptables**, de l'enregistrement des écritures à la détermination du résultat, et il établit les déclarations fiscales et sociales d'une exploitation agricole.

À partir de cette analyse, il peut conseiller les exploitants agricoles dans la gestion de leur activité. Il est placé sous l'autorité d'un responsable de centre (pour les centres de gestion) ou d'un chef de service pour les autres types d'entreprises (agences comptables privées, établissements publics, coopératives agricoles, banques).

Les employeurs potentiels sont :

- Les centres de gestion agricoles (CCER)
- Les agences comptables privées
- Les établissements publics agricoles (ADASEA, DDT...)
- Les coopératives agricoles
- Les banques qui possèdent un service spécifique destiné aux agriculteurs

En ce qui concerne les exploitations agricoles, cette spécialisation concerne essentiellement **les exploitants, ou leur conjoint, qui souhaitent s'investir plus largement dans la gestion de leur exploitation** ou qui n'ont pas la formation de base nécessaire à cette gestion (BTSA PA et PV).

	Les emplois visés : - En agences comptables privées : conseiller ou comptable - Pour les administrations : agent administratif, animateur-conseil, contrôleur - En coopératives agricoles : comptable - Pour les banques : chargé de clientèle agricole
Profils et prérequis 	Pour ce CS (Niveau 5), l'entrée en formation nécessite d'être titulaire : - D'un diplôme agricole : BTS Comptabilité gestion, BTSA Analyse et Conduite des Système d'Exploitations Agricoles ou autres BTSA - D'un diplôme ou titre homologué de niveau équivalent et de spécialité voisine sur décision du Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - D'une année d'activité professionnelle à temps plein dans un emploi en rapport direct avec le contenu et le niveau de diplôme ou de l'équivalent de trois années à temps plein d'un autre emploi. Un test de positionnement organisé par le centre doit être validé. L'accès à tout ou partie de la formation (bloc de compétence) est possible. Nous contacter pour toute autre modalité d'accès.
Objectifs de la formation 	Le CS Technicien Conseil en Comptabilité et Gestion Agricoles permet de : - Réaliser les opérations comptables, l'enregistrement au résultat, et les déclarations fiscales et sociales (ces opérations sont généralement effectuées par les aides comptables et les comptables, mais le technicien-conseil peut être appelé, selon la taille de la structure, à les réaliser). - Procéder à l'analyse comptable, fiscale, technico-économique et sociale de l'exploitation par l'approche globale de l'exploitation - Présenter les résultats à l'exploitant, apporter les conseils adaptés selon ses projets - Développer une dimension commerciale, relationnelle et organisationnelle - Connaître et maîtriser le management de l'entreprise et les outils de gestion
Organisation et durée de la formation	Durée de la formation : La formation à temps plein se déroule sur 10 mois maximum. La formation en alternance se déroule sur 12 mois maximum. La durée de la formation en centre est de 560 heures

	Lieu de la formation : CFPPA de la Creuse (faisant parti de l'EPLEFPA de la Creuse)
Contenu de la formation 	4 Unités Capitalisables : UC1 : Réaliser les opérations comptables, de l'enregistrement des écritures à l'élaboration du résultat UC2 : Réaliser des déclarations fiscales et sociales d'une exploitation agricole UC3 : Produire, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, une analyse globale en utilisant les documents élaborés spécifiques à l'exploitation UC4 : Participer au développement de son service.
Evaluation 	L'évaluation de la formation est réalisée grâce à : - 3 épreuves écrites de comptabilité, fiscalité et gestion - 1 épreuve orale : chaque stagiaire traitera un cas pratique choisi en entreprise. Ce cas demandera une étude comptable émise par un adhérent du centre de gestion. Le candidat viendra ensuite présenter ses résultats de son étude devant un jury Le jury est constitué d'un formateur et d'un professionnel du secteur de la comptabilité et de la gestion agricole L'obtention des quatre épreuves permet l'acquisition de diplôme de niveau 5
Certification 	L'obtention du diplôme se fait après validation des situations d'évaluation. Le diplôme est délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.
Méthodes et suivi pédagogique	L'objectif pédagogique principal est de développer l'autonomie, la capacité de réflexion et d'analyse des apprenants. Les cours ont lieu en présentiel avec des visites d'entreprises. Le travail en groupe est privilégié avec rendu écrit et oral. Les périodes de stages font l'objet d'une restitution de vécus à chaque retour en centre. Une visite en entreprise et un contact par téléphone, par un référent de formation, pour l'ensemble des périodes de mises en situations professionnelles.

	Nous nous engageons à développer une démarche réflexive auprès de nos apprenants dans le cadre des analyses de pratiques professionnelles et de retour d'expérience.
L'équipe pédagogique	Le ou la coordonnateur/trice pédagogique de la formation en collaboration avec le secrétariat pédagogique prend en charge le recrutement des alternants, l'individualisation de leur parcours de formation, la coordination du groupe et le suivi individuel tout au long du parcours. Il ou elle garantit l'articulation et la fluidité du parcours de formation individualisé de chacun. Il ou elle coordonne les interventions des professionnels. Les formateurs/trices sont experts dans leur domaine d'intervention. Ils possèdent tous une expérience dans le domaine de compétence.
Les plus de la formation au CFA / CFPPA d'Ahun	Le plus de l'EPLFPA d'Ahun : - Partenariat avec le CER23 - Intervention des professionnels et expert du secteur (banque, coopératives, centre de gestion, juristes etc...) - Hébergement et restauration sur place
Coût de la formation / modes de financement	Tout dépend de la voie choisie par l'apprenant. La formation par apprentissage est financée à 100% par les OPCO pour le secteur privé. La formation professionnelle continue peut être financée par pôle emploi, le compte CPF (Compte professionnel de formation) ou un financement personnel. Toutes les demandes de devis peuvent être effectuées à l'adresse mail suivante : Demande devis : marine.tourtaud@educagri.fr Par ailleurs, en cas de difficultés personnelles périphériques à la formation, nos équipes sont mobilisées pour aider au montage de dossiers issus du fond social.

	Enfin, certaines voies d'accès à la formation induisent des rémunérations. N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat pédagogique ou le coordonnateur de la formation pour obtenir des informations supplémentaires quant aux différentes modalités possibles.
Voies d'accès à la formation et inscription	La formation CS TCCGA est accessible selon modalités par les différentes voies : - Formation continue - Contrat ou période de professionnalisation - Apprentissage - Compte Personnel de Formation : RNCP2296 - Plan de formation - VAE Pour toute inscription à la formation dans une des voies mentionnées ci-dessus, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat pédagogique.
Accessibilité de la formation par les personnes en situation de handicap	Notre site de formation est accessible aux personnes en situation de Handicap. Nous disposons de référentes Handicap pour vous conseiller et vous orienter vers les meilleures solutions pour adapter la formation à votre situation : Au niveau du CFA (Formation par apprentissage) et du CFPPA (Formation pour adultes) : stephanie.grandet@educagri.fr – 05 55 81 48 91
Locaux mis à disposition	Le CFPPA vous accueille dans ses locaux ouverts au public du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Un accueil téléphonique est assuré sur la même amplitude horaire. Le CFA vous accueille dans ses locaux ouverts au public le lundi de 9h00 à 12h30 et de

	13h30 à 17h30 puis du mardi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Un accueil téléphonique est assuré sur la même amplitude horaire. Les locaux comprennent des salles de cours, des salles informatiques, des plateaux techniques. Des chambres peuvent-être proposée et un accès au réfectoire du lycée est proposé. N'hésitez pas à contacter le secrétariat pédagogique pour connaître l'ensemble des modalités y compris tarifaires.	
Pour plus d'informations 	herve.rechignat@educagri.fr : Coordonnateur du CS TCCGA stephanie.grandet@educagri.fr : Secrétaire pédagogique référente du CS TCCGA par apprentissage anne.marceron@educagri.fr : Secrétaire pédagogique référente du CS TCCGA par la voie de la formation continue ou contrat de professionnalisation marine.tourtaud@educagri.fr : Responsable VAE	
Nos coordonnées 	EPLEFPA de la Creuse CFA DE LA CREUSE CFPPA DE LA CREUSE Le Chaussadis 23150 AHUN https://ahun.educagri.fr/	
	CFA : Tel 05.55.81.48.91 Mail : cfa.ahun@educagri.fr	CFPPA : Tel 05.55.81.48.90 Mail : cfppa.ahun@educagri.fr

INDICATEURS DE LA FORMATION

<i>Données de la session 2022-2023</i>	
Taux de réussite aux examens	40%
Taux de satisfaction des apprenants	X
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois (<i>sortants 2022</i>)	100%
Taux de poursuite d'étude	0%
Taux d'interruption en cours de formation	0%
Taux de rupture des contrats d'apprentissage	0%



Plaquette VAE

Plaquette de la formation - CFPPA